

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **34 (1997)**

Heft 1322

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

DOMAINE PUBLIC DP

JAA 1002 Lausanne

27 novembre 1997 - n° 1322
Hebdomadaire romand
Trente-quatrième année

Mais qui sont les marionnettistes?

QUI RACHÈTE QUI, qui fusionne avec qui, qui OPAt, qui qui? L'information économique aujourd'hui ressemble à l'illustration d'un chapitre marxiste sur la concentration du capitalisme.

Même une coopérative comme Migros, qui jouit d'une image forte et bien identifiée, entre dans cette invitation à la valse. Globus avait racheté Innovation avant d'être racheté par Migros. Bien évidemment il est affirmé qu'il ne faut pas confondre Dupond et Dupont, que chaque société conserve et son autonomie et, comme on aime à dire, sa culture d'entreprise. Mais si rien n'était destiné à changer, pourquoi investir tant de millions? Il y a bel et bien transfert de pouvoir. Il apparaît quand on pose la question simple: qui nomme (ou démet) les responsables et qui dicte leur cahier des charges?

Lorsqu'une marque est clairement connotée, la holding qui en détient plusieurs peut jouer de cette diversité. Beaucoup croient boire, en eau minérale, italien avec San Pellegrino; ils ont même l'illusion que les restaurants et les pizzerias tenus par des transalpins proposent volontiers ce produit par solidarité nationale. Perrier, paraît-il, est français comme le champagne. Mais tous deux sont Nestlé.

On connaît les justifications de ces regroupements: ouverture des marchés, changement d'échelle, masse critique. On souligne que les commissions de la concurrence, nationale, américaine, européenne veillent à empêcher toute situation de monopole (encore que ce ne fut pas évident pour la construction aéronautique et la fusion Boeing Mac Douglas). Il n'y a pas confidentialisme. Les rapports de gestion des groupes mentionnent les participations.

Mais le grand public, le plus souvent, ignore les rapports réels. La législation devrait exiger que l'étiquette permette

La législation devrait exiger que l'étiquette permette d'identifier le groupe majoritaire ou propriétaire.

C'est aussi important que les composants du produit

d'identifier le groupe majoritaire ou propriétaire. C'est aussi important que les composants du produit. L'économie requiert des rapports clairs et non des écrans multiples. Les consommateurs disposent d'un pouvoir accru sur l'image des sociétés. Des investisseurs institutionnels

(caisses de pension) exigent de plus en plus que les placements tiennent compte de critères éthiques. Les syndicats doivent pouvoir remonter jusqu'au pouvoir réel.

Il n'y a pas de rapports humains sains, y compris au chapitre essentiel de l'économie, si l'on ne joue pas à visage découvert.

AG